



# COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL n°15

**Réunion :** Vendredi 05 Octobre 2018

**Présidence :** M. Karim ABED

**Présents :** MM. Denis SOTO, Noël RIFFAUD, Olivier GONCALVES, Jérôme CASCALES, Nicolas PEZZOLI

**Assiste :** MM. Maxime APRUZZESE (CTRA), Fabrice POREE, Julien NILLES, Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN (président CDA District PROVENCE)

### MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

**Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.**

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

\*\*\*\*\*

### APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 28.09 (PV 14) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## CORRESPONDANCES

### **DE LA LIGUE :**

Mail en date du 03.10 relatif à la désignation d'un Arbitre reprenant l'Arbitrage, l'alerte FOOT2000 n'a pas été validée. Lu et transmis au responsable des désignations.

Mail en date du 03.10 de la CR des Terrains relatif aux dispositions sur les véhicules des Officiels dans le parking privé sur des installations classées au niveau 5, elles ne sont pas obligatoires.

### **DE LA LIGUE PACA SPORT ADAPTE:**

Mail en date du 04.10 relatif au calendrier des rencontres régionales en FUTSAL pour 2 matchs à Pertuis le 21/10 et à Marseille le 08/12 et en FOOT à 7 pour 3 matchs les 10.11, 09.02 et 30.03.2019. Lu et transmis au CTRA chargé des désignations.

### **DE LA CDA DU DISTRICT COTE D'AZUR :**

Mail en date du 03.10 relatif à la transmission pour validation du RI de la CDA. La CRA valide ce Règlement Intérieur avec ses modifications et informe en retour par mail la CDA.

### **DES CLUBS :**

O. MARSEILLE : mail en date du 05.10 relatif à la présence d'un seul Arbitre sur le match OM/OGC NICE en R1F le 07.10. La CRA désignera bien 3 Arbitres sur cette rencontre.

LUYNES SPORTS : mail en date du 01.10 nous faisant part de leurs difficultés dans la recherche et la formation de jeunes futurs Arbitres. La CRA propose au club, toujours en détection interne de l'étendre auprès des effectifs des joueurs U15-U13 en relation avec les éducateurs et les Arbitres du club.

### **DES DELEGUES :**

Rapport de M. BOUANANI Kouider sur le match en U15 R2 du 30.09 A.C. AVIGNON/ASPTT MARSEILLE relatif à l'absence de l'Arbitre de District désigné. Lu et transmis à la CDA concernée.

### **DES ARBITRES :**

BOURREQUAT Marjorie : mail en date du 26.09 relatif à l'absence de FMI pour les matchs U18 F. La CRA confirme la FMI permet de gérer l'ensemble des compétitions Ligue.

Mails en date du 02.10 relatifs aux remboursements de frais d'Arbitrage pour les Arbitres suivants : Pierre JACOB (match à FREJUS suite erreur de chèque), HACHANI Nejd (ISTRES), ARTINIAN Sébastien et BOUWE Aimé (OM), SEVA Emmanuel (SC TOULON).

SAADI Fouzi : mail en date du 30.09 relatif à la transmission du rapport suite à avertissements et exclusions sur match VEYNES/MOUGINS. Merci de ne plus mettre la CRA en destinataire sur ce type de rapports.

Mails en date du 02.10 relatifs aux désignations concernant les Arbitres suivants : ATTOUR Mohamed, CHAZAL Stéphanie. TREMELLA Anthony. Le pôle Désignations a procédé aux rectifications.

FOURNIER Romy : mail en date du 02.10 relatif à son retour anticipé suite à son longue indisponibilité liée à son activité professionnelle et se mettant immédiatement à la disposition de la CRA pour être désignée hors matchs FFF. La CRA la remercie pour cette information transmise au pôle désignations et lui souhaite une bonne reprise d'arbitrage sur la saison 2018/2019.

DJIANE Jullien : mail en date du 04.10 relatif au report du match de R1 HYERES/CARNOUX du 07.10 au 14.10, journée de Coupe de France pour lequel il est déjà désigné à COURTHEZON/VEYNES. La CRA l'informe qu'elle modifiera la désignation du match reporté à son profit afin de lui faire bénéficier d'une désignation au 5° tour de Coupe de France.

Mails de Sami EL ABED et de POIZE Roland relatifs à la connexion sur la plateforme de formation et perfectionnement (PFP). Information transmise au responsable de la gestion.

MASTOUR Kennys : mail en date du 03.10 relatif à la transmission du certificat médical de dispense de sport pendant 10 jours suite à sa blessure lors du match du 30.09.

Lu et pris note en indisponibilité et transmission au pôle Désignations, la CRA lui souhaite un prompt rétablissement.

LE CORRE Juluan : mail en date du 04.10 relatif à la transmission du certificat médical de prolongation pour une durée de 2 mois jusqu'au 4.12. Lu et pris note en indisponibilité et transmission au pôle Désignations, la CRA lui souhaite un prompt rétablissement.

LERAY Bastien : mail en date du 01.10 relatif à sa demande de mutation en Ligue MEDITERRANEE en provenance de la Ligue CENTRE-VAL DE LOIRE, suite à un emploi sur le Vaucluse.

Lu et pris note, et renvoi d'un mail l'informant de la demande de son dossier à sa Ligue d'origine par les services administratifs de la Ligue. Transmission de cette information à la CDA du District GRAND VAUCLUSE. La CRA lui souhaite la bienvenue sur le territoire de notre Ligue.

ROBERT Kévin : mail en date du 02.10 au secrétariat Ligue relayé à la CRA relatif au résultat de l'examen technique FUTSAL. La CRA l'informera par mail qu'il peut venir consulter à la Ligue, son questionnaire afin de voir les erreurs afin de progresser, par contre ce sera sur rendez-vous en présence de membres de CRA.

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

### Désignations des Arbitres pour le 5° Tour de la Coupe de France :

Sur proposition de son Président, la CRA a demandé aux CDA de bien vouloir lui communiquer par retour de mail et le plus tôt possible soit le 03.10 au plus tard, le nom de 2 Arbitres de Ligue de leur District qui s'investissent dans le fonctionnement de la CDA.

Par cette action, au travers des désignations pour le 5° Tour de la Coupe de France, la CRA aura le plaisir de récompenser les Arbitres que vous aurez nommés.

La CRA remercie les Présidents de CDA pour leur réactivité dans la communication du nom des Arbitres qui ont été ainsi désignés (8 sur les 9 nommés, un Arbitre étant blessé) sur 9 rencontres pour 10 au total lors de ce 5° Tour.

### Saisie des Indisponibilités sur MyFFF :

La CRA a constaté suite à un échange avec la personne des services administratifs en charge de collecter ces indisponibilités, que, lors des retours des mails automatiques de MyFFF « Indisponibilités », environ 60% des envois émanent d'Arbitres de District.

Suite à une discussion avec le Président de la CDA du District de Provence, les instructions communiquées aux Arbitres, seront étendues à tous les Arbitres de la Ligue. Ainsi le texte ci-dessous sera envoyé à tous les Présidents de CDA pour communiquer à leurs Arbitres :

« Bonjour à tous,

Nous vous remercions par avance de bien vouloir transmettre par mail à l'ensemble des Arbitres toutes catégories confondues (District, Ligue, Fédération) de votre District, le texte indiqué ci-dessous relatif à la saisie des indisponibilités sur MyFFF.

« Mesdames et Messieurs les Arbitres,

Pour la saisie de votre indisponibilité par le biais de MYFFF (votre espace personnel ou compte), nous demandons de bien vouloir procéder comme suit :

- Pour les arbitres de District : Uniquement mettre Indisponible pour Votre District avec la coche à **OUI**, pour votre Ligue à **NON**, pour la Fédération à **NON**
- Pour les arbitres de Ligue : Uniquement mettre indisponible pour Votre District avec la coche à **NON**, pour votre Ligue à **OUI**, pour la Fédération à **OUI**
- Pour les arbitres de la Fédération : Uniquement mettre indisponible pour Votre District avec la coche à **NON**, pour votre Ligue à **NON**, pour la Fédération à **OUI**

En vous remerciant par avance du respect de cette procédure.

Bien Sportivement.

Le Président de la CDA. »

Merci aux Présidents de CDA pour leur contribution à la transmission de cette information, cela devrait permettre de pouvoir éviter les retours de notifications d'indisponibilités saisies par les Arbitres au niveau supérieur.

\*\*\*\*\*

## DECISIONS CRA

**DECISION 11 – 05.10.2018 – Procédure frais de Déplacement Arbitres Assistants limitation à 180 kms**

La CRA ayant effectué un point sur la répartition des désignations des Arbitres sur tous les championnats de Ligue selon les effectifs des officiels depuis le début de la saison, va s'orienter vers de nouvelles dispositions dans le but de :

- Pouvoir couvrir un maximum de rencontres avec 3 arbitres officiels dans le respect du principe des désignations défini tant sur les obligations des matchs Séniors et Jeunes qu'en fonction des délégations confiées aux CDA
- Tenir compte des horaires de matchs sur les journées du Dimanche
- Pouvoir faire sortir de leurs District les Arbitres Assistants
- Permettre aux Arbitres dans leur fonction d'effectuer un nombre conséquent de matchs sur l'ensemble de la saison.

Ainsi, la CRA a décidé que, dans le cadre des missions d'Arbitres intervenant en tant qu'Assistant spécifique ou désigné en tant qu'Assistant dont le déplacement Aller/Retour entre sa résidence et le lieu du match, est supérieur à 180 kilomètres, les Arbitres seront :

- Obliger de porter cette distance maximale de 180 kms sur la fiche de frais.
- Obliger de prendre contact avec l'Arbitre central pour effectuer le déplacement en covoiturage.

La CRA va transmettre ce jour 05.10, un mail à tous les Arbitres de Ligue pour mise en application à compter du 07.10.

Si des Arbitres de Ligue ne souhaitent pas rentrer dans cette démarche, ils ont l'obligation d'en informer la CRA le plus rapidement possible par mail sur l'adresse : [CRA@MEDITERRANEE.fff.fr](mailto:CRA@MEDITERRANEE.fff.fr).

#### **DECISION 12 – 05.10.2018 – Procédure frais de Déplacement Arbitres Match Dimanches Jeunes et Séniors**

La CRA a étendu sa réflexion sur la couverture par 3 officiels sur les désignations lors des matchs qui se déroulent sur la journée du dimanche Jeunes le matin et R1/R2/R1F l'après-midi.

Dans le but de pouvoir donner un plus de formation pratique et surtout des conseils aux Jeunes Arbitres de Ligue sur les matchs de jeunes U17 et U19 par la désignation d'Arbitres Séniors, la CRA va donc les mobiliser. Cette action sur le terrain leur permettra également de rendre à leur tour cette formation qu'ils ont reçue des plus anciens.

Le dispositif suivant sera mis en place dans le cadre des missions des Arbitres, sur la base d'une désignation en Jeunes le matin et en Séniors l'après-midi avec les paramètres suivants concernant les déplacements sur les 2 matchs :

#### **Si le lieu du match de Jeunes se déroule entre la ville départ de l'Arbitre et le lieu du match Séniors**

- Obligation de prendre le minimum de déplacement sur le match de Jeunes
- Prendre la totalité du déplacement sur la rencontre de Séniors

#### **Si le lieu du match séniors se déroule entre la ville départ de l'Arbitre et le lieu du match de Jeunes**

- Prendre la totalité du déplacement sur le match de Jeunes
- Obligation de prendre le minimum sur la rencontre Séniors.

La CRA va transmettre ce jour 05.10, un mail à tous les Arbitres pour application à compter du 07.10.

Si certains Arbitres ne souhaitent pas rentrer dans cette démarche, ils ont obligation d'en informer la CRA par mail sur l'adresse : [CRA@MEDITERRANEE.fff.fr](mailto:CRA@MEDITERRANEE.fff.fr).

#### **DECISION 13 – 05.10.2018 – Validation des Binômes sur désignations pour la saison 2018/2019.**

La CRA a reçu suite à sa demande soit lors de l'établissement des fiches de renseignements dématérialisées en début de saison, soit par l'envoi de mail, les demandes des Arbitres dans le cadre de la mise en place lors des désignations des Arbitres, de binômes.

C'est l'Article 46 du Règlement Intérieur de la CRA qui traite de ce dispositif :

« La CRA, sur la base des contraintes kilométriques sur certains championnats nationaux ou de Ligue va autoriser la formation de binômes ou duos entre Arbitres Centraux et Assistants pour la nouvelle saison ».

Le fonctionnement des binômes est le suivant :

- Les Arbitres doivent appartenir au même district.
- Le binôme doit être obligatoirement constitué d'un Arbitre Central et d'un Arbitre Assistant pouvant évoluer dans la même compétition.
- L'Arbitre Assistant affecté est automatiquement désigné en tant que 1<sup>er</sup> Assistant conformément aux dispositions de la FFF.

- Lors d'un déplacement supérieur à 180km Aller/Retour, l'Arbitre Assistant est limité en kilomètres à ce plafond. Un covoiturage est donc souhaité afin que l'Arbitre Central prenne les frais à sa charge.
- Pour les championnats nationaux N2 et N3, l'affectation kilométrique de chaque Arbitre apparaîtra directement sur les désignations apparaissant sur son espace personnel MyFFF.
- Pour les autres championnats, la CRA demande aux Arbitres Assistants concernés de bien vouloir rectifier en inscrivant 180 Aller/Retour à la place des kilomètres préalablement affectés sur la feuille de frais remis au club recevant. »

La CRA, après vérification pour chaque binôme, du respect des critères décide de valider les binômes suivants pour la saison 2018/2019.

| BINÔMES VALIDES SAISON 2018/2019 |         |          |           |                         | PAR CRA MEDITERRANEE |           |          |           |
|----------------------------------|---------|----------|-----------|-------------------------|----------------------|-----------|----------|-----------|
| Arbitre Central                  |         | District | Catégorie | Particularité du Binôme | Arbitre Assistant    |           | District | Catégorie |
| Nom                              | Prenom  |          |           |                         | Nom                  | Prenom    |          |           |
| SAADI                            | Fouzy   | PROV     | ER        |                         | GRUT                 | Antoine   | PROV     | AAR1      |
| ABDELGHEFFAR                     | Amar    | PROV     | ER        |                         | ABBAD EL ANDALOUSSI  | Marouane  | PROV     | AAR1      |
| BENAISSI                         | Nabil   | VAR      | ER        |                         | BOUAKSA              | Hakim     | VAR      | AAR1      |
| AJJANI                           | Hicham  | GV       | R1        |                         | GHZAL                | Chouky    | GV       | AAR1      |
| YOUSSEF                          | Walid   | CA       | R2        |                         | DEGHDICHE            | Amri      | CA       | AAR2      |
| ROMERO                           | Antonio | PROV     | R2        | 180 Kms MAXI            | AMO                  | Alain     | PROV     | AAR2      |
| DOUAY                            | Gaëtan  | CA       | R1        |                         | CHILOTTI             | Sébastien | CA       | AAR2      |

#### **DECISION 14 – 05.10.2018 – Demande d'affectation par SOUCHON Lucas comme Arbitre Assistant**

Suite au mail envoyé en date du 01.10 par Lucas SOUCHON, Arbitre en provenance de LAURAFoot, informant la CRA de sa demande d'affectation à son arrivée en LIGUE MEDITERRANEE en tant qu'Arbitre Assistant.

Ayant motivé sa demande sur cette spécialité, la CRA a examiné son dossier en cours de mutation et lui a présenté les dispositions quant à ce choix, à savoir :

- En application de l'Article 30 du Règlement Intérieur de la CRA relatif à l'arrivée d'un Arbitre en activité en provenance d'une autre Ligue, la CRA doit statuer sur sa demande d'intégration en Ligue MEDITERRANEE et sur sa demande d'affectation d'Assistant.
- En application de l'Article 21 du Règlement Intérieur de la CRA relatif aux critères d'âge retenus pour la catégorie des Arbitres Assistants Promotionnels FFF, le candidat doit être âgé de moins de 26 ans au 30 juin de l'année en cours, ce qui est le cas de Lucas SOUCHON. Ayant fait part à la CRA qu'il n'avait d'ambition fédérale, il ne sera donc pas dirigé vers cette filière.
- En application de l'Article 37 du Règlement Intérieur de la CRA relatif aux conditions de candidatures exigées par la FFF en tant qu'Assistant, être Arbitre AAR1 et avoir arbitré une saison au niveau le plus haut de la Ligue, Lucas SOUCHON ne les remplit pas.

La CRA constatant que Lucas SOUCHON ne souhaitant pas poursuivre la formation fédérale, mais, en fonction de sa motivation pour la fonction d'assistant, décide de l'accompagner dans cette démarche en effectuant par une observation conseil afin d'évaluer son potentiel.

Suite à cette ou ces observations, la CRA sera en mesure de pouvoir prendre la décision en regard de sa demande d'affectation sur la saison 2018/2019.

#### **DECISION 15 – 05.10.2018 – Résultats des tests physiques du 29.09 à VIDAUBAN**

La décision 5 de la CRA relative aux résultats des tests physiques de la séance du 26.08, parue sur le PV de la CRA du 28.08, validait la liste des Arbitres de Ligue ayant été, soit en échec, soit absents.

La présente liste, incluse ci-dessous, a été complétée du nom des Arbitres ayant validé leur licence depuis le stage de rentrée du 26.08 ou étant arrivés en Ligue MEDITERRANEE suite à une mutation sans avoir pu valider leur test dans leur Ligue d'origine.

La convocation des Arbitres concernés a été envoyée par mail en date du 05.09 comme suit :

« Dans le cadre de vos rattrapages des Tests physiques, nous vous informons que ces derniers se tiendront le Samedi 29 Septembre au Stade Edouard Bernard - [QUARTIER Coua de Can, 83550 Vidauban](#) à partir de 9h00. »

Etaient présents au niveau de l'encadrement, les membres de CRA et intervenants suivants :

- Karim ABED, Jérôme CASCALES, Olivier GONVALVES de la CRA
- Maxime APRUZZESE, CTRA

Liste des Arbitres enregistrés en plus depuis la séance initiale du 26.08 :

- PANTAZI Adrian : retour année sabbatique
- SOUCHON Lucas : suite mutation arrivant de la Ligue LAURAFOOT
- BLIN Loris : suite mutation arrivant de la ligue de BRETAGNE

Selon les dispositions de l'Article 22 de son Règlement intérieur sur les tests physiques, pour tout Arbitre en situation d'échec ou ne s'étant pas présenté, la CRA ne peut le désigner.

38 Arbitres étaient concernés par ces tests physiques, les résultats sont les suivants :

- Arbitres en ECHEC = Aucun – 30 réussites

Arbitres ABSENTS suite BLESSURE avec justificatifs de certificats médicaux reçus par la CRA :

- BOGAERT Matthieu : arrêt jusqu'au 31.10
- DONADIO Julien : arrêt jusqu'au 30.09
- LE CORRE Juluan : jusqu'au 05.10
- MILLET Valentin : jusqu'au 15.10

Les 4 Arbitres nommés seront convoqués à une date ultérieure pour passer les tests physiques obligatoires.

Arbitres ABSENTS suite modification de leur statut :

- BRIOU Geoffrey (non licencié à ce jour suite demande de mutation)
- BUISINE Alexandre (année sabbatique validée par la CRA suite mutation mais bloqué professionnellement)
- SAUVAGE Yannick (arrêt arbitrage suite mutation)
- VAN MEEL Alan (non licencié à ce jour malgré sa demande de retour après année sabbatique mais non disponible suite à des impératifs familiaux).

Seul Alexandre BUISINE restera dans les effectifs.

\*\*\*\*\*

## **POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 05.10.2018**

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- ZAFRILLA Mélanie : jusqu'en mars 2019
- BOURQUIN Magali : jusqu'au 14.10
- MILLET Valentin : jusqu'au 15.10
- BOGAERT Matthieu : jusqu'au 31.10
- LE CORRE Juluan : jusqu'au 04.12
- MARESNI Nabil : jusqu'au 08.10
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 14.10
- MASTOURS Kennys : jusqu'au 10.10

\*\*\*\*\*



## POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 05.10.2018

| TABLEAU DES INDISPONIBILITES - ARBITRES DE LIGUE - SAISON 2018/2019 |                    |                 |              |             |                                    |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|--------------|-------------|------------------------------------|
| DATE SAIS                                                           | NOM                | PRENOM          | DEBUT INDISP | FIN INDISPO | MOTIF                              |
| 20/09/2018                                                          | ABDELGHEFFAR       | AMAR            | 06/10/2018   | 06/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 30/09/2018                                                          | BAYARD             | PHILIPPE        | 07/10/2018   | 07/10/2018  | DE 8H00 à 13H00 CONV PERSO         |
| 30/09/2018                                                          | BAYARD             | PHILIPPE        | 13/10/2018   | 13/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 30/09/2018                                                          | BAYARD             | PHILIPPE        | 14/10/2018   | 14/10/2018  | DE 8H00 à 13H00 CONV PERSO         |
| 05/09/2018                                                          | BEN AMOR           | TAREK           | 06/10/2018   | 06/10/2018  | CONGES                             |
| 13/09/2018                                                          | BENAISSI           | NABIL           | 05/10/2018   | 06/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 30/09/2018                                                          | BENSAID            | REDOUAN         | 13/10/2018   | 14/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 14/10/2018                                                          | BENSAID            | REDOUAN         | 20/10/2018   | 20/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 06/09/2018                                                          | BERG AUDIC         | VICTOR          | 29/09/2018   | 20/10/2018  | DESIGNATION INTERNATIONALE         |
| 14/09/2018                                                          | BERTRAND           | VINCENT         | 13/10/2018   | 14/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 24/09/2018                                                          | BLIN               | LORIS           | 06/10/2018   | 07/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 14/08/2018                                                          | BOUAKSA            | HAKIM           | 20/09/2018   | 14/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 28/09/2018                                                          | BOUASLA            | YASSINE         | 07/10/2018   | 07/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 03/10/2018                                                          | BOUASLA            | YASSINE         | 27/10/2018   | 27/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 27/08/2018                                                          | BOUREAU            | PATRICE         | 18/10/2018   | 25/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 19/08/2018                                                          | BOUREAU            | CYRIL           | 01/09/2018   | 20/10/2018  | INDISPO LES SAMEDI MATIN           |
| 01/10/2018                                                          | BOURQUIN           | MAGALI          | 02/10/2018   | 19/10/2018  | RAISON MEDICALE NON CONFIRMEE      |
| 10/10/2018                                                          | BOURQUIN           | MAGALI          | 10/10/2018   | 20/10/2018  | RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU    |
| 04/10/2018                                                          | BOURREQUAT         | MARJORIE        | 13/10/2018   | 14/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 01/10/2018                                                          | BOUZAHER           | CHAFIK          | 20/10/2018   | 22/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 01/10/2018                                                          | BUTTEGEG           | THIERRY         | 21/10/2018   | 22/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 13/09/2018                                                          | CARNET             | KEVIN           | 06/10/2018   | 06/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 13/09/2018                                                          | CARNET             | KEVIN           | 19/10/2018   | 25/10/2018  | CONGES                             |
| 07/08/2018                                                          | CHAHBI             | HICHAM          | 13/10/2018   | 14/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 10/09/2018                                                          | CHAHBI             | HICHAM          | 06/10/2018   | 07/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 10/09/2018                                                          | CHAHBI             | HICHAM          | 20/10/2018   | 21/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 05/10/2018                                                          | CONOGLIO           | LAURENT         | 26/10/2018   | 27/10/2018  | MISSION FFF                        |
| 08/10/2018                                                          | D'ANTONIO          | LIONEL          | 19/10/2018   | 20/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 10/08/2018                                                          | DENANTE            | JULIEN          | 06/10/2018   | 07/10/2018  | INDISPONIBILITE FFF                |
| 28/09/2018                                                          | DIJANE             | JULLIEN         | 12/10/2018   | 12/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 28/09/2018                                                          | DIJANE             | JULLIEN         | 26/10/2018   | 26/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 06/10/2018                                                          | DOUAY              | KEVIN           | 20/10/2018   | 20/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 10/10/2018                                                          | DOUAY              | GAETAN          | 14/10/2018   | 14/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 12/10/2018                                                          | DOUAY              | KEVIN           | 27/10/2018   | 27/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 30/09/2018                                                          | DUVERGER           | JEAN-CHRISTOPHE | 14/10/2018   | 14/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 07/10/2018                                                          | EL-MEDDAH          | DJELLOUL        | 21/10/2018   | 21/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 20/09/2018                                                          | FALASHI            | DYLAN           | 23/09/2018   | 14/10/2018  | RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU    |
| 27/08/2018                                                          | FAREL              | DANY            | 13/10/2018   | 14/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 02/10/2018                                                          | FOURNIER           | ROMY            |              |             | DISPONIBLE A COMPTER DU 13/10/2018 |
| 07/10/2018                                                          | GASMI              | CYRIL           | 06/10/2018   | 27/10/2018  | RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU    |
| 04/10/2018                                                          | GIURAN             | BIANCA ELENA    | 21/10/2018   | 21/10/2018  | MISSION FFF                        |
| 11/10/2018                                                          | GONCALVES          | JORDAN          | 21/10/2018   | 21/10/2018  | RAISON SCOLAIRE                    |
| 11/10/2018                                                          | HENCK              | GUILLAUME       | 26/10/2018   | 26/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 13/10/2018                                                          | KERBA              | LYES HADJI      | 27/10/2018   | 27/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 01/10/2018                                                          | LERAY              | Bastien         | 07/10/2018   | 22/10/2018  | Mutation indisponible déménagement |
| 20/09/2018                                                          | MARESNI            | NABIL           | 06/10/2018   | 07/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 24/09/2018                                                          | MARESNI            | NABIL           | 24/09/2018   | 08/10/2018  | RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU    |
| 30/08/2018                                                          | MARIANCZUK         | SABRINA         | 13/10/2018   | 14/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 30/08/2018                                                          | MARIANCZUK         | SABRINA         | 13/10/2018   | 14/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 10/10/2018                                                          | MARIANCZUK         | SABRINA         | 27/10/2018   | 27/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |
| 12/10/2018                                                          | MARY               | ALEXANDRE       | 12/10/2018   | 21/10/2018  | RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU    |
| 02/10/2018                                                          | MASTOUR            | KENNYS          | 01/10/2018   | 11/10/2018  | RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU    |
| 30/08/2018                                                          | MAZOUNI            | MADJID          | 06/10/2018   | 07/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 30/08/2018                                                          | MILLET             | VALENTIN        | 30/08/2018   | 15/10/2018  | RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU    |
| 27/08/2018                                                          | MONIOTTE           | ALBAN           | 18/10/2018   | 23/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 09/10/2018                                                          | MOUDERY            | PHILIPPE        | 05/10/2018   | 19/10/2018  | RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU    |
| 20/09/2018                                                          | REVERBERI          | LUCAS           | 14/10/2018   | 14/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 02/09/2018                                                          | ROBERT             | ANDRE           | 20/10/2018   | 22/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 20/08/2018                                                          | RODRIGUES DA SILVA | DANIEL          | 06/10/2018   | 07/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 12/09/2018                                                          | RODRIGUES DA SILVA | DANIEL          | 21/10/2018   | 21/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 28/09/2018                                                          | ROSSO              | Llyod           | 12/10/2018   | 14/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 07/10/2018                                                          | SOTO               | DENIS           | 20/10/2018   | 20/10/2018  | CONVENANCE PERSONNELLE             |
| 10/09/2018                                                          | VARGAS             | GREGORY         | 20/10/2018   | 20/10/2018  | RAISON PROFESSIONNELLE             |

\*\*\*\*\*

## RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2018-2019

- Les stages ELITE Promotionnels et Jeunes se dérouleront du 26 au 28.10 au CREPS à FREJUS.
- Dates possibles des prochaines réunions de CRA : 12.10 - 15.10 – 23.10 – 05.11 – 13.11

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion ouverte à partir de 11h00 et prononce la fin de séance à 18h00.

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion (Bureau Exécutif)**  
**Le Vendredi 12 Octobre 2018**

\*\*\*\*\*

**Président**  
**Karim ABED**

**Secrétaire**  
**Noël RIFFAUD**